

# Programme de Transition professionnelle <sup>(PTP)</sup>

---

*Attention : Nous engageons uniquement des personnes dont le niveau d'études est MAXIMUM secondaire supérieur.*

## **A. Conditions :**

- Etre âgé(e) de 20 ans minimum
- Compter au minimum 24 mois de chômage complet indemnisé ou situation assimilée
- Etre domicilié(e) à Liège (de préférence) ou dans une des communes dont le taux de chômage est élevé (Seraing, Grâce-Hollogne ou Herstal)

## **B. Démarches à effectuer :**

- Se procurer à l'ONEM dont dépend votre domicile (à Liège : rue Natalis 49, 4020 Liège) :
  1. le C63.3 (ancien C200.3) comprenant une partie I à compléter par le candidat et une partie II à compléter par l'ONEM.
  2. Les annexes fiscales ONSS catégorie PTP (catégories : C12 ou C13 ou C14 ou D10 ou D11).

## **Conditions d'acceptation des documents :**

- a) Allocation mensuelle d'intégration = 545,37 euros
- b) Durée du versement de l'allocation d'insertion = 36 mois (voire moins le cas échéant)
- c) Formulaire en cours de validité

- Se procurer, muni des documents de l'ONEM, le passeport PTP auprès du FOREM. Ce passeport limite le niveau d'études au secondaire supérieur maximum.

- Déposer ou envoyer par courrier ces documents à la Gestion Centre-Ville de Liège en même temps que :

1. Votre curriculum vitae + photo
2. Votre lettre de motivation

## **C. Particularités du contrat PTP au sein de la Gestion Centre-Ville de Liège :**

- a. Statut employé
- b. Temps plein = 31,20 heures/semaine
- c. CDD renouvelables
- d. Obligation de suivre un programme de formation pendant le temps de travail.
- e. être disposé à travailler en soirée et/ou les week-ends.

